



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Plan d'action 2026

Ambition globale :

Contribuer à la mise en œuvre de l'UNCRPD, en ce compris les recommandations des experts à la Belgique de 2024, ainsi que de la stratégie européenne handicap 2021-2030, des objectifs de développement durable et de l'article 22 ter de la Constitution.

Défis réglementaires :

- Prendre dûment en compte les réalités de vie des personnes en situation de handicap
- Corriger les réglementations non conformes
- Inciter le législateur à agir aux endroits actuellement non investis
- Planifier et budgéter

Faiblesses :

- *Nothing about us without us* en comparaison des moyens disponibles dans les associations : les ressources des organisations représentatives sont en diminution alors que plus d'investissement de leur part est nécessaire
- Le contexte global environnemental, sociétal, économique est particulièrement incertain et préoccupant pour les personnes en situation de handicap
- Les "référénts handicap" sont nécessaires : manque de statistiques et de données
- Le cadre d'action européen est limité (UE économique) et le cadre international est « indicatif »

Rencontrer au mieux ces défis et faiblesses est l'objectif global du BDF. Il le fera en interpellant les acteurs politiques dans les différents domaines présentés ci-après. Ces interpellations seront étayées par le travail de collaboration en cours avec tous les acteurs du secteur du handicap au niveau belge et au niveau international.

Au moment de rédiger ce plan d'action, restent beaucoup d'inconnues qui devront être intégrées et rencontrées en cours d'année 2026. Le BDF devra donc faire preuve de souplesse et de réactivité. La prochaine réunion de l'AG, en mars 2026, sera l'occasion d'adapter le plan d'action, si cela s'avère nécessaire.

Ce plan est une proposition de l'OABO et du secrétariat. Il sera intéressant de le discuter et de l'adapter lors la réunion de l'Assemblée générale.



1. « Rien sur nous sans nous »

Les autorités doivent attribuer les moyens humains et financiers **aux associations** pour participer aux processus de réflexion et de décision ayant un impact sur la vie des personnes en situation de handicap.

Obtenir qu'il y ait un conseil d'avis des personnes en situation de handicap pour chaque niveau de pouvoir a été un pas important. Il faut maintenant parvenir à ce que ces conseils d'avis soient **dûment impliqués** dans les processus de décision qui concernent les personnes en situation de handicap.

Il faut également obtenir que ces **conseils d'avis** disposent des moyens nécessaires pour un fonctionnement efficace. Il en va de même pour la **Plateforme** des conseils d'avis handicap dont l'action s'est fortement développée en 2025, reposant, en bonne partie sur les capacités du CSNPH et du BDF.

Au cours de cette année 2026, le BDF saisira chaque opportunité pour rappeler aux gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale les engagements qu'ils ont pris en ratifiant l'UNCRPD.

De même, il s'associera aux actions d'interpellation de la Plateforme des conseils d'avis handicap.

L'ensemble de ces démarches sera concertée régulièrement avec les organisations membres du BDF lors des réunions de la Plénière BDF.

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

a) Rapport alternatif du BDF – Travail préparatoire au rapport 2034

Au cours de l'année 2026, le BDF rappellera chaque fois que nécessaire aux instances compétentes la nécessité d'implémenter les observations faites à la Belgique par le Comité des droits des personnes en situation de handicap.

Tenant compte des changements de rythme de travail du Comité des droits des personnes en situation de handicap (rapport tous les 10 ans au lieu de tous les 4 ans), le BDF mettra en place un processus de suivi basé sur l'utilisation d'une plateforme de collaboration présentée lors de l'AG du 27/11/2025. L'idée est avant tout de récolter de manière continue des informations du terrain qui alimenteront le rapport suivant qui est attendu pour 2034 ! Une réunion de travail aura également lieu au moins une fois par an.

Sur base des éléments récoltés au cours de l'année 2026, le BDF imaginera une action à développer l'année suivante pour "**faire vivre l'UNCRPD**" dans ce très long intervalle de 10 ans. L'idée sera de reproduire cette démarche d'année en année.

Pour l'année 2026, l'action est déjà identifiée. Elle prendra la forme de l'organisation d'une journée d'étude pour marquer les 20 ans du vote de



l'UNCRPD par le l'Assemblée générale des Nations Unies, le 13 décembre 2006, à New-York. L'idée a été proposée au ministre fédéral compétent, et aussi Président de la CIM Handicap, par la Plateforme des conseil d'avis handicap. Le ministre a répondu positivement. Le BDF sera l'interlocuteur du ministre au nom de la Plateforme pour ce projet.

b) Conférence des Etats parties

Le BDF prévoit de participer à la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD, en juin 2026.

En fonction de la manière dont le BDF aura été impliqué dans la préparation des déclarations de la Belgique, il pourra envisager de prendre place dans la délégation belge à la Conférence des Etats parties à l'UNCRPD. De la sorte, il insistera sur l'importance d'une concertation de qualité entre les exécutifs et la société civile.

Tenant compte des enseignements de l'organisation de la Conférence des Etats parties 2025, le BDF insistera auprès du Ministre pour être impliqué dès le début dans la coorganisation de tout « side-event » par la Belgique.

A ce jour, le programme de la Conférence des Etats parties n'est pas encore officialisé.

3. Autres instruments internationaux « Droits de l'homme »

L'année 2026 sera une nouvelle occasion pour le BDF de réaffirmer les besoins et attentes des personnes en situation de handicap dans les processus des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en fonction des calendriers respectifs fixés par l'ONU.

Chaque fois que possible, une proposition de texte sera produite par le secrétariat, sous supervision de la Plénière BDF. Cette proposition sera basée sur le contenu du rapport alternatif UNCRPD et adaptée en fonction des attentes et exigences de l'instrument international concerné.

Le BDF n'enverra pas de délégation lors des rencontres organisées par les instances internationales avec la société civile dans le cadre de ces processus « droit de l'homme » qui ne concernent pas spécifiquement les personnes en situation de handicap : il privilégiera la **collaboration avec Unia** à ce niveau.

4. Stratégie européenne du handicap 2021-2030 et « Semestre européen »

Au moment de rédiger ce plan d'action, la Commission a annoncé une stratégie handicap adaptée pour la période 2026-2030. Elle a initié une consultation en ligne qui permettra au mouvement des personnes en situation de handicap d'exprimer ses attentes. Cette consultation sera accessible du 14/11/2025 au 06/02/2026 : [Renforcement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées jusqu'en 2030](#).

Le BDF travaillera étroitement avec l'EDF pour la concrétisation d'une Stratégie européenne ambitieuse. Il veillera à **communiquer** sur ces axes vers ses



organisations membres et vers les conseils d'avis handicap fédéral, régionaux et communautaires. Les éléments que le BDF souhaite adapter dans la Stratégie européenne du handicap seront discutés lors de la réunion de la « Plénière du BDF », le 06/01/2026.

Le « **Semestre européen** » est un processus annuel par lequel la Commission européenne évalue les politiques mises en œuvre par chaque Etat membre de l'Union européenne.

Au terme de ce processus, la Commission formule des recommandations spécifiques à chaque état membre. En novembre-décembre 2026, le BDF définira avec ses membres quels sont les éléments chiffrés et factuels à transmettre à la Commission européenne. Le but sera d'influencer les recommandations que la Commission européenne transmettra à la Belgique en mai-juin 2027.

Cette action deviendra récurrente, d'année en année, pour le BDF.

5. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) European Disability Card et Carte de stationnement européenne

La Directive *European Disability Card* (EDC) et *Carte européenne de stationnement* (EPC) a été définitivement adoptée en octobre 2024.

Sa transposition en droit national devra être terminée en mai 2028.

Le BDF assurera un suivi régulier de cette directive dont il a été l'initiateur.

b) Droit de stationnement digital

Le contrôle digital du stationnement pose beaucoup de problèmes en Belgique depuis l'introduction des « scancars ». Malgré les interpellations du CSNPH¹, les solutions techniques en cours d'implémentation ne tiennent pas compte des réalités concrètes rencontrées par les personnes en situation de handicap.

Cela pose de **gros problèmes** au niveau de la liberté de mouvement au sein de l'Union européenne.

Le BDF continuera à interpellier l'EDF à ce sujet. Au besoin, il contactera les Commissaires européens compétents, les parlementaires européens belges et leurs collègues des Pays-Bas, du Grand-Duché de Luxembourg et de France, où ces problèmes se posent également.

c) Accessibilité numérique, digitalisation et intelligence artificielle

L'objectif annoncé de l'Union européenne est d'atteindre une couverture digitale à 100% en 2030.

¹ Voir les avis rendus par le CSNPH : <https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2021-32.html> ; <https://ph.belgium.be/fr/avis/avis-2022-19.html>



Le BDF est favorable à une utilisation raisonnée des outils numériques pour autant qu'ils améliorent l'accès des personnes en situation de handicap aux biens et aux services dont ils ont besoin. Les utilisateurs finaux doivent garder une **liberté de choix**. Cela passe notamment par l'obligation de mettre à disposition des alternatives humaines dans tous les domaines.

Les solutions numériques doivent faire partie de l'ensemble des solutions en prévoyant aussi le maintien des guichets humains présentant une réelle qualité de service (horaire, suivi,...). La digitalisation ne peut pas être l'unique solution mais doit **compléter la relation humaine qui doit toujours subsister**.

A ce titre, le BDF restera particulièrement attentif à la portée et aux implications de la directive européenne « intelligence artificielle ».

Depuis juin 2025, la Directive **European Accessibility Act** est en grande partie d'application. Les modalités d'application et le suivi par les utilisateurs finaux sont apparus insuffisantes. Cela a amené le BDF à susciter un avis commun de la Plateforme des Conseils d'avis et à faire de ce sujet le thème de son AG du 27 novembre 2025. En 2026, le BDF continuera de réclamer, avec les Conseils d'avis, une information efficace à destination des utilisateurs finaux et un processus de plainte unique, clair et efficace.

d) Accessibilité physique

La thématique de l'accessibilité physique est extrêmement étendue. Cependant, relativement peu d'aspects de celle-ci font actuellement l'objet de travaux spécifiques au niveau européen.

En 2026, le secrétariat du BDF continuera à participer aux échanges du groupe de travail « inclusion » du NBN (Bureau de normalisation) en collaboration avec l'organisation AB-REOC (Association Belge de Recherche et d'Expertise des Organisations de Consommateurs)

<https://www.reoc.be/fr>. L'objectif de ce groupe de travail est d'obtenir que des organisations de la société civile bénéficient soit de la gratuité, soit d'un tarif préférentiel pour leur participation dans des mandats de standardisation.

6. Objectifs de développement durable (SDG) et priorités climatiques

Devant l'ampleur des défis auxquels la Belgique et l'Union européenne doivent faire face, il sera particulièrement important de veiller à ce que les besoins des personnes en situation de handicap soient correctement pris en compte dans les actions mises en place pour rencontrer ces objectifs.

A ce titre, les vidéos « SDG et Handicap » restent totalement d'actualité. Le BDF continuera à les utiliser et invitera ses membres à le faire également.

Le BDF renouvellera son implication en tant qu'observateur dans les travaux du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) avec pour objectif de



visibiliser les besoins des personnes en situation de handicap dans les travaux en cours et à venir : <https://frdo-cfdd.be/fr/>.

La capacité de réaction de la Belgique lors de situations d'urgence doit être améliorée. Elle doit prendre dûment en compte les besoins des personnes en situation de handicap.

Le BDF plaidera pour que les autorités compétentes, à chaque niveau de pouvoir, impliquent les organisations de personnes en situation de handicap dans la préparation des plans d'urgence.

Dans l'ensemble des processus à mettre en œuvre en cas de catastrophe, il y a notamment l'information. En 2025, le BDF a travaillé avec le NCCN (Centre National de Crise) pour une première évaluation des messages envoyés par BE-Alert. Cela devrait déboucher en 2026 sur la mise en place d'un groupe de travail spécifique visant à améliorer les procédures d'envoi de messages d'alerte. Le BDF y participera et impliquera ses organisations membres.

7. Collaboration avec EDF

Au cours de l'année 2026, le BDF continuera de s'impliquer assidument dans les travaux et dans les instances d'*European Disability Forum (EDF)*.

Au niveau des instances, le BDF fera entendre sa voix pour que l'organisation évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif : actuellement, beaucoup de décisions sont préparées et prises dans l'urgence ce qui ne permet pas au BDF de consulter valablement ses membres.

Le **renouvellement des instances** d'EDF aura lieu en 2026. Il est important que le BDF obtienne, à nouveau un mandat au niveau du *Board* : pour disposer des informations à temps et pour avoir un minimum d'influence sur les décisions prises par EDF.

Au niveau des travaux, le BDF veillera à alimenter EDF, avec une attention soutenue pour :

- le suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau européen
- le contenu et la mise en œuvre de la Stratégie européenne du handicap 2021-2030
- le suivi de la directive *European Disability Card (EDC)*
- le suivi de la mise en œuvre de l'*European Disability Act (EAA)*
- l'accroissement de la fracture digitale et le recours accru à l'intelligence artificielle
- l'inscription concrète des personnes en situation de handicap dans les actions liées au développement durable

Au niveau méthodologique, EDF multiplie les réunions en visioconférence. Le BDF fait le maximum pour y participer activement. L'ambition pour 2026 est de maintenir cette approche. Cependant, le BDF a demandé à EDF d'adapter son **mode de fonctionnement** pour permettre une rédaction réellement participative des notes de position, en bénéficiant des apports des Conseils nationaux.



8. Travail avec la plateforme des Conseils d'avis handicap

Quatre réunions de la Plateforme sont prévues pour 2026. Ces échanges informels sont essentiels pour un positionnement optimal du secteur représentatif des personnes en situation de handicap dans la Belgique fédérale.

Ces réunions génèrent d'ailleurs aussi des interpellations communes et des informations croisées utiles.

Les lettres de positions et les avis communs sont particulièrement importants pour la définition, la transposition et la mise en œuvre des législations européennes. Le travail de la plateforme est aussi essentiel dans les processus relatifs aux instruments internationaux pour lesquels la Belgique est tenue de s'exprimer au niveau fédéral uniquement. **La concertation est donc essentielle.**

A l'inverse, les membres du BDF sont invités à remonter les préoccupations des associations pour qu'elles soient examinées en Plateforme.

9. Renforcer l'implication des membres de l'AG du BDF

A partir de janvier 2026, le BDF appliquera un **nouveau mode d'organisation** de ses réunions d'instances :

- Deux réunions d'Assemblée générale par an pour traiter les points statutaires
- Deux réunions de la Plénière BDF par semestre pour discuter et prendre les décisions de fond sur les dossiers internationaux
- Quatre réunions de l'Organe d'administration par semestre pour assurer la gestion courante

L'objectif de cette réorganisation est d'impliquer plus régulièrement et plus en profondeur l'ensemble des membres dans le suivi des dossiers de fond.

Par-là, le BDF apportera une réponse concrète aux attentes exprimées par ses organisations membres lors de la consultation menée en 2025.

2026 sera aussi l'année du **renouvellement des instances du BDF** : le secrétariat veillera à apporter toutes les informations nécessaires à bonne exécution de leur mandat. Il sera aussi attendu des administrateurs qu'ils puissent s'impliquer dans les différents dossiers actifs.

10. Communication

a) Utilisation du site Internet

Le site Internet du BDF demeure la porte d'entrée naturelle vers les activités du BDF. L'année 2026 verra, enfin, la concrétisation du projet de **nouveau site Internet du BDF**. La nouvelle mouture se base sur le travail préparatoire réalisé par le secrétariat et soumis à l'assemblée générales de novembre 2024 et conformément au processus d'appel d'offre qui a occupé une bonne part de 2025.



Le secrétariat continuera à relayer vers ses associations membres les informations utiles de l'EDF et certaines enquêtes en ligne émanant principalement de la Commission européenne : il est important que les organisations prennent position sur les dossiers concernant les personnes en situation de handicap.

b) BDF sur LinkedIn

Le recours à *LinkedIn* pour faire connaître l'action du BDF avait été décidée en 2024. Après une année d'utilisation il sera intéressant d'évaluer l'efficacité de ce canal avec l'ensemble des organisations membres du BDF.

c) Assemblée générale et Plénière BDF

L'Assemblée générale est, depuis la fondation du BDF, son canal de communication privilégié avec ses membres. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour réfléchir ensemble sur le fonctionnement du BDF et sur ses priorités actuelles et à venir.

Cependant, sur la base de la modification de l'organisation du BDF d'application à partir de janvier 2026, les réunions de la Plénière BDF viendront renforcer l'échange d'informations entre les organisations membres du BDF, ses autres instances, son secrétariat et l'extérieur.